

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du ⁰⁵10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

N° de délibération : 08
Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Approbation du plan de financement concernant les travaux du « Centre Social Zabitan »

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Considérant le Contrat Territorial Global signé le 19 décembre 2022 avec la C.A.F et la C.G.S.S

Considérant que ce CTG prévoit la création d'un Centre Social Zabitan défini autour de quatre axes stratégiques :

- La promotion de la Santé,
- Le soutien à la parentalité,
- La valorisation de la jeunesse,
- L'accompagnement des aînés.

Vu la délibération du 12 novembre 2024 approuvant l'acquisition de l'ancien dispensaire, sis rue nestor PHILOGENE auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, pour un montant de 94 000 € et de 2 500,00 € de frais notariés,

Vu l'impérieuse nécessité d'aménager ce bâtiment permettant de répondre aux objectifs du Centre Social Zabitan,

Vu la notification d'une subvention de 682 179,33 € par la Caisse d'Allocation Familiale de la Guadeloupe,

Vu le Contrat Péyi signé avec le Département de la Guadeloupe,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le programme de travaux de modernisation et de rénovation de l'ancien dispensaire pour un coût global prévisionnel estimé à Huit Cent Cinquante-Deux Mille Sept Cent Vingt-Quatre euros et Seize centimes Hors Taxes (**852 724,16 € HT**).

Article 2 : D'approuver le plan de financement tel que défini ci-après :

- **Caisse d'Allocation Familiale 80 % (CTG):** 682 179,33 € HT
- **Conseil Départemental 3 % (CONTRAT DE PEYD):**..... 26 000,00 € HT
- **Commune de Vieux-Habitants 17 % (BP 2024):** 144 544,83 € HT

Article 3 : De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Président de la CAF de Guadeloupe, à Monsieur le Président de la CGSS et à Madame la comptable publique.



Pour expédition conforme

Le Maire

Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **20 DEC. 2024**